

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2131
8 mai 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 2 MAI 1951, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI POUR LUI TRANSMETTRE LE TEXTE D'UNE
DECLARATION FAITE LE 1er MAI 1951, A LA CHAMBRE DES COMMUNES, PAR
LE SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS ENTRE LES PAYS DU COMMONWEALTH

Me référant à la résolution adoptée le 27 juin 1950 par le Conseil de
sécurité au sujet de la plainte pour agression commise contre la République de
Corée, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le texte ci-joint d'une
déclaration faite le 1er mai devant la Chambre des Communes, par laquelle le
Secrétaire d'Etat aux relations entre les pays du Commonwealth a annoncé
la formation d'une Division du Commonwealth en Corée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette
déclaration et de la présente lettre à la connaissance des Membres de
l'Organisation des Nations Unies.

(Signé): Gladwyn JEBB

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les gouvernements intéressés du Commonwealth ont convenu de grouper aussitôt que possible en une Division du Commonwealth tous les contingents de forces terrestres des pays du Commonwealth qui font actuellement partie des forces des Nations Unies en Corée, ou qui doivent en faire prochainement partie.

2. Les contingents qui seront ainsi groupés en une seule unité sont les suivants:

Les 28ème et 29ème brigades d'infanterie britanniques;

La 29ème brigade d'infanterie canadienne;

Le 3ème bataillon du Régiment royal d'Australie;

Le 16ème Régiment de campagne de l'Artillerie royale de Nouvelle-Zélande;

La 60ème ambulance de campagne de l'Inde.

En outre, la Nouvelle-Zélande compte fournir des éléments du Service de l'intendance royal de Nouvelle-Zélande et des éléments du génie (électriciens et mécaniciens) pour compléter les effectifs de la Division.

3. La Division du Commonwealth sera placée sous le commandement d'un officier britannique, le Major-General A.J.H. Cassels, C.B., C.B.E., D.S.O., (ancien commandant des Seaforth Highlanders), qui est actuellement le Chef des Services de liaison du Royaume-Uni, (Australie). Le général Cassels aura sous ses ordres un Etat-Major divisionnaire composé d'officiers des différents pays du Commonwealth.

4. Du point de vue des opérations militaires, la Division sera placée sous l'autorité du Commandement unifié des Nations Unies, qui a accueilli favorablement le nouveau groupement des forces du Commonwealth en Corée. Dans les autres domaines, elle dépendra du général Sir Horace Robertson, commandant en chef des forces d'occupation du Commonwealth britannique au Japon.

5. La Division sera officiellement connue sous le nom de "Première Division du Commonwealth des forces des Nations Unies."

6. Je suis persuadé que la Chambre des Communes se félicitera, comme le gouvernement, de la création d'une Division du Commonwealth, qui permettra à nos soldats de servir de nouveau aux côtés des unités provenant des autres pays du Commonwealth.
